



Confiscation/récupération d'instrument

Par **zioni**, le **07/09/2012** à **12:03**

Bonjour,

le 5 septembre à 18h15 place St-Michel à Paris 6° ma batterie et mon ampli m'ont été confisqués par un agent de police judiciaire pour "tapage diurne de nature à troubler la tranquillité publique par bruit de musique(sic) Prévu et réprimé par l'article R1336-7 du code de la santé publique" et un procès-verbal m'a été remis. Comment récupérer mes instruments et si cela est possible contester l'infraction?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **stephane51**, le **09/09/2012** à **13:55**

Vous devez écrire au procureur de la République pour lui demander la restitution de vos instruments.

Toutefois, l'infraction relevée est récente et il serait étonnant que le procureur accède à votre demande avant un certain temps.

Par **zioni**, le **10/09/2012** à **11:47**

Merci!

Où est-ce que je trouve l'adresse pour lui écrire ??

et savez-vous à quoi correspond "un certain temps", 3 mois, 6mois, 1an?

Par **stephane51**, le **11/09/2012** à **13:48**

Vous trouverez l'adresse dans un Grand livre que l'on nomme "Annuaire", ou sur Internet. Les services du procureur de la République se situent a siège du Tribunal de Grande Instance. Sinon, je ne peux vous dire précisément à quoi correspond "un certain temps".
Acquitez vous de l'amende qui vous a été remise, écrivez au procureur en lui demandant la restitution des vos affaires et contestez l'infraction si vous estimez qu'elle n'est pas justifiée

Par **zioni**, le **11/09/2012** à **14:51**

merci!